

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)

Ticket to Wight
du 16 au 18 juin 2023- Cherbourg en Cotentin
Yacht Club de Cherbourg- 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 Les réglementations Spéciales Offshore World Sailing : RSO catégorie 3 avec radeau.
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est secrétariat du Yacht Club de Cherbourg ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://www.yc-cherbourg.com>.
- 3.2 Le PC course est situé au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg téléphone : 02.33.94.28.05, email : contact@yc-cherbourg.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.
- 3.4 Un groupe What's App sera créé et servira de tableau officiel en Ligne. La Direction de Course ou le Comité de Course pourront y diffuser des informations officielles concernant la course. La non réception des informations par les concurrents ne pourra donner lieu à réclamation.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et/ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au Yacht Club de Cherbourg.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : départ le vendredi 16 juin pour toutes les classes.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de course est 20h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :
 Pour la classe IRC : Pavillon N
 Pour la classe Osiris : Pavillon C

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** comprenant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative du parcours.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 Pointage aux marques

Les concurrents doivent s'auto pointer au passage de la **porte entre South Bramble – bouée verte (50°46,985N – 01°17,716W) et Bouée Verte 1 50°46,075N – 01°18,020W**. Un document type est proposé en **Annexe « Auto-pointage »**,

Chaque concurrent devra consigner ses pointages sur son livre de bord et pouvoir les fournir au Comité de Course à l'arrivée ou fournir une trace GPS en cas de demande du Comité de Course.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage à la **porte entre South Bramble – bouée verte (50°46,985N – 01°17,716W) et Bouée Verte 1 50°46,075N – 01°18,020W** (ceci modifie la RCV 32).

L'auto pointage à l'arrivée est obligatoire (hh:mm:ss en TU+2 et si possible bateau devant et derrière). Un document type est proposé en **« Auto-pointage »**.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ sont définies dans l'IC 12.1.

10.2 Les marques d'arrivée sont définies dans l'IC 13.1.

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours du **coffre du Centre** à l'extrémité bâbord.

12.2 Le départ sera donné selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le **Fort Chavagnac** et le **feu du fort de l'ouest**.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

L'heure limite pour finir la course est le **Dimanche 18 juin 2023 à 16h00** heure locale.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation de chaque bateau est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg.
- 17.3 Les réclamations seront jugées à partir du dimanche 18 juin 2023 à partir de 17h00 au YCC.
- 17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé au YCC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :
Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2023.
- 18.3 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule :
Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.
Le CVL ne s'appliquera pas.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 Le canal VHF de la course est le 72
- 19.2 (DP) Pendant la course : les concurrents devront être en double veille permanente sur le canal de course **72** et sur le canal 16.
Les bateaux équipés AIS, portable GSM devront l'activer en permanence. (N° à confirmer lors de l'inscription).
- 19.3 (DP) Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
1) en mer
Par VHF sur le canal 72 ou par téléphone en appelant le Directeur de Course ou le Président du Comité de Course
2) à terre
- Direction de Course : François SERUZIER : 06 33 02 81 28
- Président du Comité de Course : Alexandre BOUCHARD 06 11 53 69 43
- ou par mail : contact@yc-cherbourg.com

Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit dès l'arrivée au port et déposé au YCC.

- 19.4 Positionnement par satellite
Un système de positionnement par satellite sera distribué sur chaque bateau par l'AO ; elle devra être mise en place avant la course à l'extérieur du bateau et la maintenir en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.
- 19.5 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. Ce bout dehors ne peut être sortie avant que le bateau ne franchisse intégralement la ligne de départ.
- 19.6 **Matériel de sécurité**
- 19.6.1 Les bateaux doivent être conformes aux réglementations Spéciales Offshore World Sailing (RSO) catégorie 3 avec radeau validé pour sa date de révision jusqu'à la date du temps limite de la course.
- 19.6.2 Carburant : Tout bateau devra disposer d'une autonomie minimale de 10 heures.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.
- 21.2 L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant la durée de l'épreuve, ceci modifie la RCV 52.
- 21.3 Les coefficients IRC, OH et de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 19h00 le vendredi 16 juin 2023.

- 21.4 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'affichage des coefficients.
- 21.5 Une feuille d'auto contrôle sera mise en place et devra être remise au moment de l'inscription.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés pavillon AXE SAIL.

23 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être conservés à bord jusqu'au retour à terre.

24. PRIX

- 24.1 Des prix seront attribués aux premiers de chaque série.

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

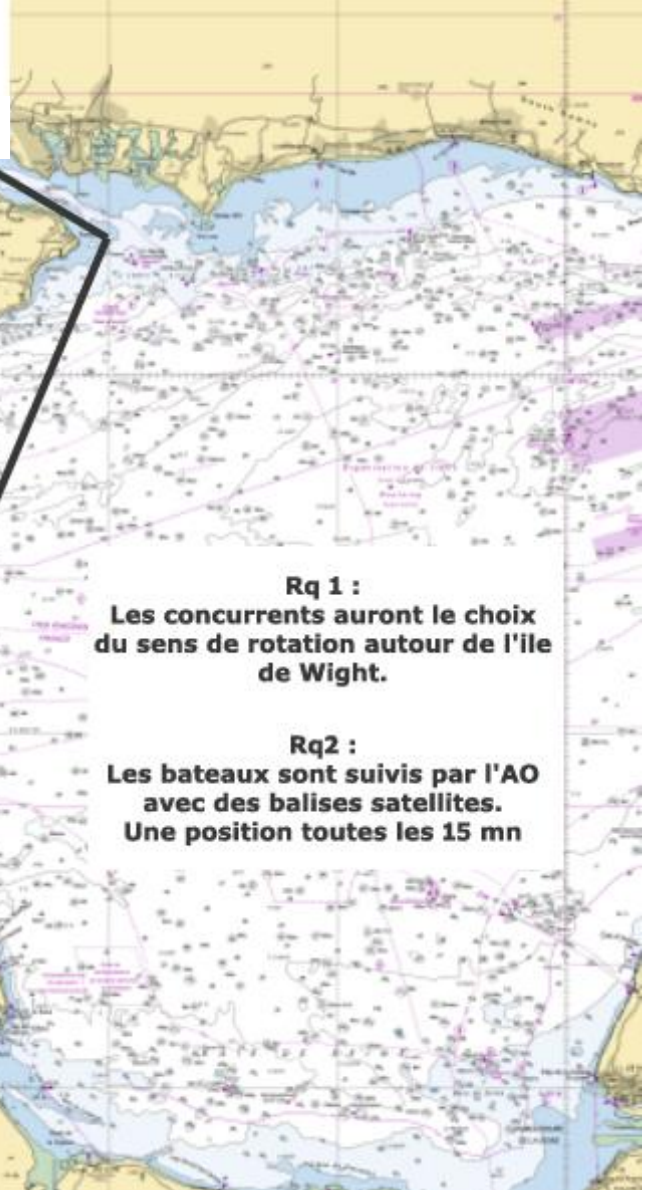
ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Alexandre BOUCHARD

Présidente du jury : Gwenaëlle JOULIE METIVIER

ANNEXE ZONES DE COURSE

Ticket To Wight
Yacht Club de Cherbourg
Vendredi 16 au dimanche 18 juin 2023



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS :

Coordonnées données à titre indicatif uniquement. A charge de chaque équipage de vérifier les coordonnées des marques indiquées sur les documents officiels

Départ : Grande rade de Cherbourg
Fort de l'Est (49°40,277N – 001°35,830W) à laisser à Babord

Marques Tour de l'île de Wight	Dans le sens horaire A laisser à :
1H Bridge (50°39.633N-001°36.889W)	Tribord
South Bramble – bouée verte (50°46,985N – 01°17,716W) et Bouée Verte 1 50°46,075N – 01°18,020W)	Porte entre
Fort No Man's Land (50°44.399W-001°05.689W)	Tribord
Horse Sand Fort (50°45.001N-001°04.328W)	Bâbord
Est Bambridge ledge (50°41.146N-001°02.815W)	Tribord

Marques Tour de l'île de Wight	Dans le sens anti-horaire A laisser à :
Est Bambridge ledge (50°41.146N-001°02.815W)	Bâbord
Fort No Man's Land (50°44.399W-001°05.689W)	Bâbord
Horse Sand Fort (50°45.001N-001°04.328W)	Tribord
South Bramble – bouée verte (50°46,985N – 01°17,716W) et Bouée Verte 1 50°46,075N – 01°18,020W)	Porte entre
1H Bridge (50°39.633N-001°36.889W)	Bâbord

Arrivée Passe de l'Ouest rade de Cherbourg entre le Fort de l'Ouest à Bâbord et le fort de Chavagnac à Tribord.

Remarque importante : Dans le Solent (Partie Nord de l'île de Wight) : il existe de nombreux balisages de chenaux délimités par les bouées rouges et vertes. Il est rappelé que dans ces chenaux les cargos et tous les bateaux à moteurs sont prioritaire.

Règle appliquée à cette course : il est interdit de s'approcher à moins de 300 m d'un cargo en navigation. Il est important d'anticiper votre route et celle des cargos pour respecter cette règle.

ANNEXE « Auto Pointage »

A remplir pendant la navigation, à remettre au Comité de course ou au Directeur de Course.
Heures locales, TU+2

Identification	
Nom du bateau :	N°
Nom skipper :	

Porte entre South Bramble – bouée verte (50°46,985N – 01°17,716W) et Bouée Verte 1 (50°46,075N – 01°18,020W)	Date et heure :	
	Bateau devant :	
	Bateau derrière :	

Ligne d'arrivée	Date et heure :	
	Bateau devant :	
	Bateau derrière :	

Signature :